

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents

Votants

L'an deux mille onze ;

Le 28 Février à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/02/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE, DUJON, ESCRIOU, FASOLA, HEURA, LACROIX, BENABEN, ROBERT, YACOB

REPRESENTES : M. AUDIBERT par M. ESCRIOU
Mme PAILLOTET par M. DUJON

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA, FOURNY, M. KAIL

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Subvention de
Façade
M. BOULET

Monsieur Le Maire rappelle que le 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a réactualisé les modalités de subventions accordées pour les réfections des façades du village.

M. Le Maire informe que M. BOULET a présenté une demande de subvention le 9 décembre 2010 concernant un bien situé 5, grande rue section D n° 34 & 509.

M. Le Maire propose qu'une subvention lui soit accordée à hauteur de 30% du montant de la dépense subventionnable soit :

- échafaudage : 30% de 2500 € soit 750 €
- gouttières 30 % de 528 € soit 158.40 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. Le Maire entendu :

- décide de verser cette subvention sur présentation des factures acquittées
- indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 10
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 04/03/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 04/03/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication